



**HAL**  
open science

# Les diasporas russes dans la stratégie de soft power de Moscou

Céline Marangé

► **To cite this version:**

Céline Marangé. Les diasporas russes dans la stratégie de soft power de Moscou. Les Études du CERI, 2016, Regards sur l'Eurasie, 219-220, pp.40-45. hal-04303000

**HAL Id: hal-04303000**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-04303000>**

Submitted on 22 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

## Les diasporas russes dans la stratégie de *soft power* de Moscou par Céline Marangé

La Conception de politique étrangère de la Fédération de Russie, adoptée en février 2013, se donne notamment pour objectif d'accroître la présence culturelle de la Russie à l'étranger, d'encourager le dialogue avec les communautés d'expatriés et de défendre les droits des Russes partout dans le monde. Régulièrement mis en avant dans les discours des plus hauts représentants de l'Etat, ces trois pans de la diplomatie publique russe n'auraient rien d'exceptionnel s'ils n'étaient associés à la notion de « compatriotes » et s'ils ne visaient à la « préservation de l'héritage historique du monde russe ». L'usage du mot compatriote (*sootečestvennik*) plutôt que de celui de concitoyen (*sograždantin*) n'a, en effet, rien d'anodin. Le terme englobe diverses catégories et générations de « Russes », y compris des personnes n'ayant plus qu'un rapport lointain avec leur pays d'origine, et promeut une conception essentialiste de l'identité, tout autant qu'une définition élastique de la « russité ».

La défense des « compatriotes » russes et russophones d'Ukraine a constitué un élément central du discours russe après le renversement du président ukrainien Viktor Yanoukovitch. A en croire les déclarations répétées des médias et de nombreux responsables politiques, les Russes d'Ukraine couraient alors un danger de mort imminent. Cet argument, dont on sait qu'il était fallacieux, figurait parmi les premiers invoqués lorsque, le 1<sup>er</sup> mars 2014, le Parlement russe a voté le « recours aux forces armées de la Fédération de Russie sur le territoire de l'Ukraine », puis lorsque le Kremlin a cherché à justifier l'annexion de la Crimée. Si ce discours outrancier s'est beaucoup atténué, le soutien inconditionnel au « monde russe » (*ruskij mir*) n'en demeure pas moins une « priorité absolue de la politique étrangère de la Russie », d'après Sergueï Lavrov, son ministre des Affaires étrangères<sup>1</sup>.

S'exprimant en novembre 2015 à l'occasion du cinquième Congrès mondial des compatriotes russes, ce dernier évaluait la « diaspora russe » à 30 millions de personnes, un chiffre largement surévalué, sauf à compter les descendants des émigrés partis après la révolution de 1917. Mis à part le lignage des Russes blancs, dont l'identification à la Russie est loin d'être assurée, il existe aujourd'hui deux diasporas. La première est composée des individus qui se sont trouvés sans le vouloir hors des frontières de la Fédération de Russie au moment de la dissolution de l'Union soviétique ; la seconde de ceux qui, avant ou après 1991, ont choisi d'émigrer, généralement dans un pays occidental, rompant de façon plus ou moins brutale et définitive avec leur pays d'origine<sup>2</sup>. Depuis le début du troisième mandat présidentiel de Vladimir Poutine, en mai 2012, Moscou déploie un programme d'actions tous azimuts<sup>3</sup> pour rassembler et organiser ces Russes de l'étranger, qui, au fil des ans, sont devenus non plus seulement un sujet de contentieux au niveau régional, mais un véritable enjeu de politique étrangère.

---

<sup>1</sup> S. Lavrov, « Le monde russe en voie de consolidation », *Rossijskaâ Gazeta*, 2 novembre 2015, en russe (<http://www.rg.ru/2015/11/02/lavrov.html>).

<sup>2</sup> A. de Tinguay, *La Grande Migration. La Russie et les Russes depuis l'ouverture du rideau de fer*, Paris, Plon, 2004.

<sup>3</sup> « Programme d'action avec les compatriotes résidant à l'étranger pour les années 2015-2017 », entériné par l'ordonnance du gouvernement de la Fédération de Russie, n° 2321 du 19 novembre 2014.

## Les Russes des pays occidentaux : un relais d'opinion et une source d'inquiétude

Des responsables politiques russes affirment régulièrement que les pays occidentaux utilisent le *soft power* pour défendre leurs intérêts nationaux et non les idéaux auxquels ils déclarent adhérer. Ils vont parfois jusqu'à les accuser d'utiliser la diplomatie publique comme un moyen de manipuler les opinions publiques, de renverser des régimes hostiles et de porter atteinte aux « intérêts légitimes » de la Russie. Forts de cette conviction et soucieux de se prémunir de ce qu'ils perçoivent comme une action néfaste, ils développent une stratégie d'influence propre, en s'efforçant de transformer les ressorts même du *soft power* : à leurs yeux, le *soft power* russe ne doit pas se fonder sur des principes politiques, comme la démocratie ou la défense des droits de l'homme, mais sur la grandeur de la « civilisation russe » et l'universalité de sa culture<sup>4</sup>. Ce faisant, ils privilégient trois instruments : les médias, l'Église orthodoxe et la diaspora. Dans les pays occidentaux, l'acception de cette diaspora tend à s'élargir : tout russophone né en Union soviétique y est assimilé à un Russe, quelle que soit son identité ethnique et religieuse, son pays de naissance ou son statut juridique. Les Russes ainsi définis seraient 3,1 millions aux États-Unis, 1,2 million en Israël, autant en Allemagne, et plusieurs centaines de milliers en France.

Nombreux, en général bien intégrés, ces émigrés « russes » de fraîche date peuvent servir de pont entre leur pays d'origine et leur terre d'élection. Ils constituent un relais d'influence auprès des opinions publiques occidentales. Pour les maintenir ou les ramener dans leur giron, les autorités russes ont pris ces dernières années un ensemble d'initiatives. Elles ont lancé des programmes d'excellence visant à faire revenir au pays des scientifiques exilés, ont constitué à cette fin des incubateurs scientifiques en Russie et suscité des projets de recherche communs entre des laboratoires russes et étrangers au moyen de bourses alléchantes. Elles ont surtout investi des sommes colossales dans la création de plusieurs médias internationaux. Russia Today, plus connue sous le sigle RT, est une chaîne de télévision fondée en 2005 et sponsorisée par le gouvernement russe. Elle émet dans plusieurs langues, en anglais, en arabe, en espagnol et, depuis une date plus récente, en français. Très suivie aux États-Unis, elle vient s'ajouter aux nombreuses chaînes de télévision russophones diffusées dans les pays occidentaux. Machine de propagande pour les uns, instrument de promotion de la politique étrangère russe pour les autres, RT se fait fort d'explicitier le point de vue officiel de la Russie sur les dossiers internationaux importants, de porter à la connaissance du public des « informations dissimulées » par les grands médias traditionnels et même de relayer des théories conspirationnistes<sup>5</sup>. Pour appuyer son action, un nouvel organe de communication officiel a été créé en décembre 2013 : il porte le même nom en russe, Rossiâ Sevodnâ (« Russie aujourd'hui ») et regroupe la radio La Voix de la Russie et l'agence de presse Ria Novosti, rebaptisée Sputnik à l'automne 2014 pour faire peau neuve. Comme à l'époque soviétique, cette agence de presse est chargée de

---

<sup>4</sup> Y. Kiseleva, « Russia's soft power discourse : Identity, status and the attraction of power », *Politics*, Vol. 35, n° 3-4, 2015, pp. 316-328.

<sup>5</sup> I. Yablokov, « Conspiracy theories as a Russian public diplomacy tool : The case of Russia Today (RT) », *Politics*, Vol. 35, n° 3-4, 2015, pp. 301-315.

diffuser le point de vue officiel sur la situation intérieure et la politique étrangère de la Russie et plus généralement sur les affaires du monde. Disponible dans vingt-deux langues, elle se présente comme un journal d'information en ligne.

S'ils peuvent servir de courroie de transmission aux idées du Kremlin en Occident, les émigrés russes peuvent aussi exercer une influence en Russie. Des députés russes doutent ouvertement de leur loyauté à l'égard du régime, leur prêtent des sympathies pour l'opposition politique et redoutent leur adhésion aux valeurs libérales, au pluralisme démocratique et à l'Etat de droit. Au plus fort de la période de « confrontation avec l'Occident » qui a suivi l'annexion de la Crimée, diverses mesures ont été prises pour améliorer leur identification et renforcer leur contrôle. Ainsi, depuis août 2014, les citoyens russes disposant d'un passeport ou d'un permis de séjour délivré par un pays étranger sont légalement tenus de se faire enregistrer auprès des autorités du Service fédéral des migrations. Ceux d'entre eux qui vivent à l'étranger ont soixante jours à compter de leur première entrée sur le territoire russe pour s'acquitter de cette formalité. Toute personne dérogeant à la règle est passible d'une amende équivalant à plusieurs milliers d'euros, ainsi que d'une peine allant jusqu'à quatre cents heures de travaux d'intérêt général<sup>6</sup>. D'après le *think tank* moscovite Migration XXI Century, dix millions de personnes seraient concernées par cette loi<sup>7</sup>. Inapplicable en l'état, elle constitue un moyen de pression indirect puisqu'elle crée une faille administrative que les autorités peuvent exploiter le cas échéant. Par ailleurs, pour limiter l'influence des Russes expatriés, la Douma a adopté, en septembre 2014, un projet de loi limitant à 20 % la part que des étrangers et des binationaux peuvent détenir dans les médias russes. Ces limitations s'inscrivent dans la lignée de la loi de 2012 qui oblige les organisations non gouvernementales recevant des fonds de l'étranger à se faire enregistrer comme « agents de l'étranger ».

### **Les Russes de « l'étranger proche » : un levier de pression et un réservoir démographique**

Les autorités ont d'autres raisons de se montrer ambivalentes à l'égard des Russes de l'espace postsoviétique. Si elles s'attachent à renforcer leur cohésion et leur influence politique, elles cherchent aussi à encourager leur retour afin de pallier la grave crise démographique que connaît la Russie. En décembre 2012, Vladimir Poutine appelait à un sursaut démographique pour faire face à la décroissance rapide de la population, passée de 148 à 143 millions en l'espace de vingt ans<sup>8</sup>. Forte de 15 millions de personnes, la diaspora russe dans les ex-pays soviétiques constitue de longue date un vivier de candidats à l'immigration, et présente aux yeux des pouvoirs publics l'intérêt de ne pas poser de

---

<sup>6</sup> O. Zeveleva, « Russia's unwelcome citizens », *The New York Times*, 7 octobre 2014 ([http://www.nytimes.com/2014/10/08/opinion/russias-unwelcome-citizens.html?\\_r=2](http://www.nytimes.com/2014/10/08/opinion/russias-unwelcome-citizens.html?_r=2)).

<sup>7</sup> A. Eremenko, « Deadline set for disclosing dual citizenship », *The Moscow Times*, 7 août 2014 (<http://www.themoscowtimes.com/news/article/deadline-set-for-disclosing-dual-citizenship/504769.html>).

<sup>8</sup> Voir le chapitre rédigé par C. Lefèvre dans ce volume.

problème d'intégration<sup>9</sup>. Il y avait environ 8 millions de Russes en Ukraine avant l'annexion de la Crimée et la guerre dans le Donbass. Il y en aurait entre 3,7 et 4,5 millions au Kazakhstan, 1,2 million en Biélorussie, entre 650 000 et 1 million en Ouzbékistan, 600 000 en Moldavie, 550 000 en Lettonie, 350 000 en Estonie. En janvier 2013, un nouveau programme visant à faciliter les retours volontaires est entré en vigueur. Deux changements sont intervenus : le cercle des membres de la famille a été élargi, et la possibilité de choisir son lieu d'habitation garantie, alors qu'auparavant les candidats devaient établir leur choix d'après une liste de localités préétablie. D'après des déclarations de Sergueï Lavrov, en novembre 2015, 367 000 personnes, dont la moitié venait d'Ukraine, avaient déjà bénéficié de ce programme d'aide au rapatriement.

Le potentiel migratoire des Russes de « l'étranger proche » est généralement estimé à 8 millions de personnes. Une enquête d'opinion menée en 2012 en Allemagne et dans sept ex-pays soviétiques (la Lettonie, l'Ukraine, la Moldavie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan) révèle cependant de forts contrastes régionaux. Un très faible pourcentage de Russes installés en Allemagne et en Lettonie envisageaient de revenir en Russie (respectivement 4,2 % et 4,5 %), ce qui laisse penser qu'ils y vivent dans de bonnes conditions. Ceux qui résident en Ukraine et en Moldavie étaient en revanche nombreux à se déclarer intéressés par cette opportunité (respectivement 65,2 % et 82,6 %), pour des raisons principalement économiques et familiales. Il est intéressant de noter qu'avant la mobilisation de la place Maïdan, une grande majorité de Russes d'Ukraine estimaient qu'ils vivaient dans un environnement culturel favorable. Seuls 5,8 % d'entre eux citaient comme raison d'un possible départ l'existence de discriminations. Ils étaient seulement 13,8 % à évoquer des conflits avec les autres habitants et la crainte d'être évincés d'un milieu culturel russe. En Asie centrale, le pourcentage de Russes envisageant d'émigrer en Russie était assez fort, variant selon la situation politique et socioéconomique du pays considéré. Ils étaient 50,7 % au Kazakhstan et 58,7 % en Ouzbékistan, contre 91,2 % au Kirghizstan<sup>10</sup>. Il ressort de cette enquête que les autorités russes dénoncent les discriminations contre les Russes dans les pays où elles sont en réalité les plus faibles (la Lettonie et l'Ukraine).

Le Kremlin se dote, depuis plusieurs années, de nouveaux instruments d'influence pour encadrer et orienter les communautés russes qui constituent une part non négligeable de la population de ces pays et qui peuvent donc peser sur le débat politique. En Lettonie, en Estonie et au Kazakhstan, ils représentent environ 25 % de la population totale, en Lituanie 15 %, en Biélorussie, en Moldavie et en Ouzbékistan un peu moins de 10 %. En Ukraine, ils comptaient pour 17,3 % de la population avant l'afflux de réfugiés en Russie, d'après des chiffres datant de 2001<sup>11</sup>. L'action du gouvernement de Moscou revêt plusieurs aspects. Premièrement, il s'efforce d'étendre la présence culturelle de la Russie et de

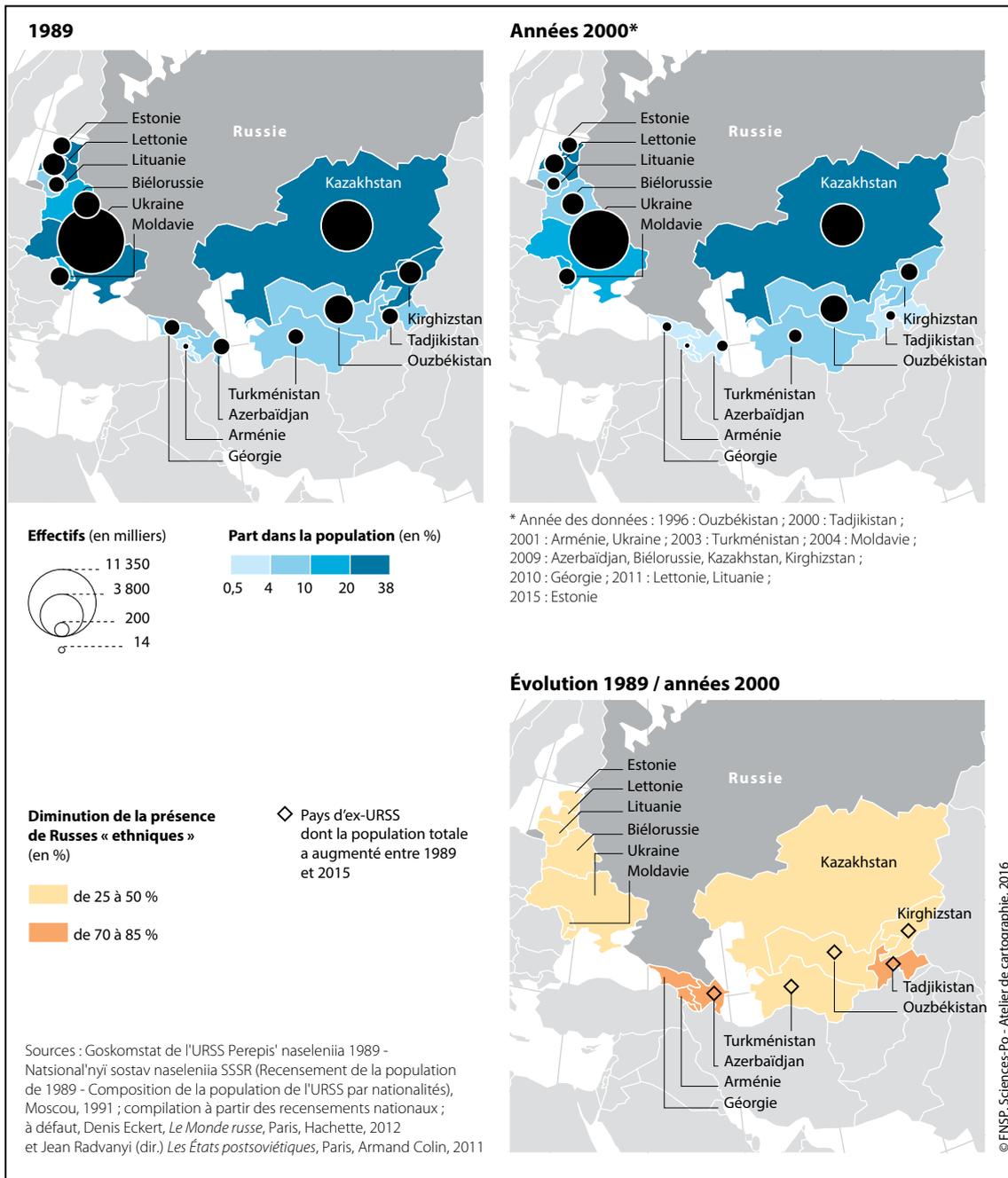
---

<sup>9</sup> Voir M. Laruelle (dir.), « Les Russes de l'étranger proche et la question de la "diaspora" », dossier paru dans la *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, Vol. 39, n° 1, 2008, pp. 5-177.

<sup>10</sup> A. Šustov, « Les Russes reviendront-ils en Russie? », *Stoletie* [Centenaire], 10 avril 2013, en russe ([http://www.stoletie.ru/rossiya\\_i\\_mir/vernutsa\\_li\\_russkije\\_v\\_rossiju\\_970.htm](http://www.stoletie.ru/rossiya_i_mir/vernutsa_li_russkije_v_rossiju_970.htm)).

<sup>11</sup> CIA World Factbook, Ethnic Groups, consulté en novembre 2015.

## Les Russes « ethniques » en Eurasie



défendre l'enseignement et le statut juridique de la langue russe. Il a pris diverses initiatives visant à maintenir un réseau d'écoles et de centres culturels russes, le but étant d'empêcher la dissolution des liens avec le pays d'origine que représenterait la perte de la langue maternelle. Deuxièmement, il entend mieux défendre les droits des communautés russes. En 2013, il a créé un Fonds de soutien et de défense des droits des compatriotes vivant à l'étranger. Placé sous le patronage du ministère des Affaires étrangères, il remplit deux missions principales : d'une part, aider les Russes à « défendre leurs intérêts légaux, neutraliser les tentatives de discrimination, avant tout dans les pays baltes » ; d'autre part,

« s’opposer à toute révision des conclusions de la Seconde Guerre mondiale, à l’héroïsation des nazis et de leurs acolytes, ainsi qu’à toute forme et toute manifestation de xénophobie, de nationalisme agressif et de chauvinisme »<sup>12</sup>. Il a aussi fondé un journal en ligne dédié à ce public et à cette thématique, *Russkij vek* (« Le Siècle russe »).

## Conclusion

Sans doute faut-il rappeler la fonction performative du *soft power*. En affirmant que la Russie défend les droits des minorités russes dans « l’étranger proche », les autorités de Moscou les convainquent que leurs droits sont bafoués, même quand ce n’est pas le cas. En encourageant cette posture victimaire, elles espèrent renforcer la fidélité de ces communautés à leur égard et justifier leur ingérence récurrente dans les affaires intérieures des Etats postsoviétiques. Ce faisant, elles entravent l’émergence de nouvelles allégeances politiques, fondées non plus sur une identité ethnique considérée comme irréductible, mais sur une vision libérale ou républicaine de la citoyenneté. Le meilleur démenti à leur opposer serait sans doute d’accorder aux Russes des ex-pays soviétiques une citoyenneté pleine et entière, en particulier dans les pays baltes qui sont membres de l’Union européenne depuis 2004. Depuis le début de la guerre en Ukraine, les dirigeants baltes s’alarment, à juste titre, de l’influence de la Russie sur les minorités russes de leurs pays. Ne sont-ils pas, d’une certaine manière, pris à leur propre piège ? En restant attachés au *jus sanguinis*, les dirigeants lettons et estoniens récusent eux aussi *de facto* toute conception politique de l’identité nationale. En déniaient le droit de vote à des individus nés sur leur territoire de parents qui en sont également natifs au prétexte que leurs aïeux n’y vivaient pas avant 1940, ils les excluent symboliquement de la communauté nationale et entretiennent leur relation ambiguë à la Russie.<sup>13</sup>

---

<sup>12</sup> S. Lavrov, art. cité.

<sup>13</sup> Les opinions exprimées dans cet article n’engagent que son auteur et ne représentent pas la position officielle du ministère de la Défense.